

<i>Question</i>	<i>Décision</i>	<i>Paragraphe ou alinéa</i>
<b>particulier</b>		
La situation concernant la République démocratique du Congo	Résolution <a href="#">2556 (2020)</a>	29 i) c), (d) et f), 29 ii) g)
La situation au Mali	Résolution <a href="#">2531 (2020)</a>	28 b) iii), 28 c) i), 28 e) i) et ii)
La situation au Moyen-Orient	Résolution <a href="#">2539 (2020)</a>	21
Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud	Résolution <a href="#">2514 (2020)</a>	8 a) i), iv), vii) et viii), 8 b) i), 8 d) i) et iv), 10 iii), 14
	Résolution <a href="#">2521 (2020)</a>	22
	Résolution <a href="#">2524 (2020)</a>	2 iii) d)
	Résolution <a href="#">2525 (2020)</a>	4, 8
<b>Question thématique</b>	Les enfants et les conflits armés	<a href="#">S/PRST/2020/8</a>
		Seizième paragraphe

<sup>a</sup> Pour de plus amples informations sur les mandats et les décisions concernant les missions de maintien de la paix et les missions politiques, voir la dixième partie.

## 27. Armes de petit calibre

Durant la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu une séance (séance d'information) au sujet de la question intitulée « Armes de petit calibre »<sup>749</sup>. Il n'avait pas examiné cette question depuis le 18 décembre 2017<sup>750</sup>. On trouvera dans le tableau ci-après de plus amples informations sur la séance, notamment sur les participants, les orateurs et les décisions<sup>751</sup>.

Lors de la séance, tenue le 5 février<sup>752</sup>, comme suite au rapport biennal du Secrétaire général<sup>753</sup>, le Conseil a entendu des exposés de la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement et du Directeur adjoint des opérations de l'organisation Conflict Armament Research<sup>754</sup>. Dans son exposé, la Haute-Représentante a abordé « deux thèmes particulièrement pertinents dans le cadre des travaux du Conseil de sécurité » : le rôle des armes légères et

de petit calibre illicites et de leurs munitions dans les conflits et la criminalité généralisée et les vastes répercussions hautement transversales des flux d'armes légères et de petit calibre. Ces deux thèmes fondamentaux avaient été systématiquement abordés dans les rapports biennaux du Secrétaire général, ainsi que dans les deux résolutions thématiques sur les armes légères et de petit calibre, à savoir les résolutions [2117 \(2013\)](#) et [2220 \(2015\)](#). Le nombre d'armes de petit calibre en circulation dans le monde était estimé à un milliard, et l'utilisation de ces armes pour commettre des actes de violence meurtrière, que ce soit dans des situations de conflit ou non conflictuelles, était répandue dans toutes les régions et les sous-régions, des Amériques à l'Afrique et à l'Europe du Sud. Aucun État n'était à l'abri des problèmes que posaient les flux d'armes illicites. La Haute-Représentante a, en outre, donné un aperçu des tendances et des évolutions importantes au cours des deux années précédentes et exprimé ses préoccupations concernant la hausse constante des dépenses militaires dans le monde et le rôle que les armes légères et de petit calibre continuaient de jouer en tant qu'entraves à la paix, à la sécurité et au développement durable. Elle a également souligné que la dimension de genre n'avait pas été suffisamment intégrée aux politiques qui réglaient les armes légères et de petit calibre et rappelé la nécessité d'intégrer la question des armes légères et de petit calibre dans tous les travaux du Conseil de sécurité.

<sup>749</sup> Pour de plus amples informations sur les types de séances, voir la section II de la deuxième partie.

<sup>750</sup> Voir [S/PV.8140](#). Pour de plus amples informations, voir *Répertoire, Supplément 2016-2017*, section 31 de la première partie.

<sup>751</sup> Voir aussi [A/75/2](#), partie II, chapitre 17.

<sup>752</sup> Voir [S/PV.8713](#).

<sup>753</sup> [S/2019/1011](#). Pour de plus amples informations sur le rapport biennal du Secrétaire général, demandé par le Conseil dans la déclaration de son président parue sous la cote [S/PRST/2007/24](#), voir *Répertoire, Supplément 2004-2007*, chapitre VIII, section 40.

<sup>754</sup> Voir [S/PV.8713](#).

Le Directeur adjoint des opérations de l'organisation Conflict Armament Research a indiqué que depuis le début des années 1990, la communauté internationale cherchait à contrôler le commerce des armes classiques afin de réduire au minimum le détournement des armes, tout en expliquant que l'absence de rapports détaillés avait régulièrement entravé ces efforts. Il a d'ailleurs attiré l'attention sur les travaux de son organisation à cet égard. Il a également évoqué les activités que celle-ci menait à l'appui de plusieurs groupes chargés de surveiller l'application des sanctions et groupes d'experts des Nations Unies, ainsi que dans le domaine de l'application des embargos et des sanctions, avant d'ajouter qu'il espérait que son exposé avait illustré l'importance d'une approche fondée sur des éléments probants dans la lutte contre la prolifération illicite d'armes.

À la suite des exposés, les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général et ses recommandations. Toutefois, le représentant de la Fédération de Russie a jugé contestables les références faites au Traité sur le commerce des armes, en faisant valoir que celui-ci, loin d'être universel, ne permettait toujours pas une pleine mise en œuvre de ses propres dispositions. Le représentant des États-Unis a, pour sa part, exprimé ses préoccupations concernant la possession d'armes à feu par les civils, telle que reflétée dans le rapport. Quant aux représentants de l'Estonie et de la République dominicaine, ils ont appelé à promouvoir l'égalité des genres et la participation concrète des femmes dans la lutte contre le commerce illicite des armes.

De nombreux membres du Conseil ont souligné que la prolifération et le commerce illicite des armes légères et de petit calibre constituaient une grave

menace à la paix et à la sécurité internationales. À ce sujet, ils ont fait remarquer que le commerce illicite des armes légères et de petit calibre avait contribué au terrorisme et à la criminalité transnationale organisée et ont donc préconisé une approche globale de la lutte contre le trafic illicite. Un grand nombre d'orateurs ont attiré l'attention sur la mise en œuvre de plusieurs mécanismes cruciaux au niveau international visant à lutter contre le commerce illicite, comme le Traité sur le commerce des armes, l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites, le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, et, depuis 2020, le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus.

La plupart des membres du Conseil ont salué les mesures prises par les organisations régionales, telles que l'initiative « Faire taire les armes d'ici 2020 » de l'Union africaine, pour faire face aux problèmes relatifs aux armes légères et de petit calibre, et ont appelé à renforcer le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales. À cet égard, le représentant de l'Indonésie a souligné le rôle important d'autres organisations régionales telles que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est dans la mise en œuvre du Programme d'action, qui vise à lutter contre la contrebande d'armes et les problèmes qui y sont liés.

### Séance : armes de petit calibre

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées en vertu de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées en vertu de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.8713 5 février 2020	Rapport du Secrétaire général sur les armes légères et de petit calibre (S/2019/1011)			Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Directeur adjoint des opérations de l'organisation Conflict Armament Research	Tous les membres du Conseil, toutes les personnes invitées	